Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_108-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_108

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_108-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

26-108) REHABILITATION (RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE) DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE – AVENANT 5 – LOT 1- MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire de Combourg

Nomenclature : 1.1 – COMMANDE PUBLIQUE/Marchés publics

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-6°,
VU la délibération n°26-33 du 1er avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire la compétence pour souscrire les marchés publics et prendre toute décision concernant leur exécution, étant précisé que seuls les avenants entraînant une augmentation supérieure à 10 % du montant initial du marché doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal,
VU la demande de modification du marché présentée par l'entreprise THEZÉ de Mouazé,

CONSIDERANT que l'article R.2194-8 du Code de la commande publique autorise la modification d'un marché lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant initial du marché de travaux,

CONSIDÉRANT que les modifications objet de l'avenant n° 5 ont été validées par le pouvoir adjudicateur,

CONSIDÉRANT que les crédits inscrits au budget 2026 sont suffisants pour financer cette modification,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au marché conclu avec l'entreprise THÉZÉ, relatif au lot n°1- Curage/Démolition/Gros œuvre/Ravalement, selon les conditions présentées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20261014-D26_108-DE

Lot n°	Montant marché (€HT)	Montant cumulé des modifications déjà validées (€HT)	Projet de modification de marché					Nouveau total marché (€HT)
			N°	Description des travaux	Montant (€HT)	% de la modification de marché	**% cumulé sur marché**	
1	151 914.33	169 274.81	1	Plus value : 2 couches de peinture sur le pourtour de la porte bois de la lucarne située dans le pignon. Moins-values ; signalétique - lettrage	**258.18**	0.17 %	**11.60 %**	169 532.99

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5 *(Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin)*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

S. CHAUVIN

Le Maire,

J. LE BESCO